

Procès-verbal de l'assemblée municipale du jeudi 17 juin 2010 à 20h00 au Centre communal de Frinvillier.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Présentation et approbation des comptes 2009.
b) Information sur le décompte d'un crédit d'engagement.
3. Voter un crédit d'engagement de Fr. 25'000.- pour le changement de la lame pour le chasse-neige.
4. Renouvellement du mandat de la fiduciaire.
5. Election d'un membre pour le Conseil municipal.
6. Divers et imprévus.

L'assemblée est présidée par M. Roland Villars de Frinvillier.

Secrétaire : Josiane Richard.

C'est à 20h00, et en présence de 12 électrices et électeurs que le Président ouvre l'assemblée municipale en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue. Il remercie les personnes présentes et explique le déroulement de l'assemblée, les droits de chacun ainsi que le mode de convocation.

L'ordre du jour a été arrêté par le Conseil municipal ; l'ordre dans lequel les points seront traités ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, l'assemblée se déroulera par conséquent selon l'ordre du jour publié dans l'Echo du Bas-Vallon No 19 du 14 mai 2010.

Le Président informe l'assemblée que pour les besoins du procès-verbal les débats seront enregistrés. Chacun peut demander dans les divers d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale.

Les personnes présentes ont toutes le droit de vote en matière communale à part Mmes Lucille Pauli, administratrice des finances et Josiane Richard, secrétaire.

Est nommé scrutateur :

M. André Simonin de Frinvillier.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le dépôt public du procès-verbal a été publié dans l'Echo du Bas-Vallon, il a été déposé dans les 30 jours au bureau municipal où il pouvait être consulté ainsi que sur notre site Internet. La lecture n'est plus nécessaire.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert le procès-verbal est accepté sans opposition et à la majorité avec remerciements à son auteur.

2. a) Présentation et approbation des comptes 2010

Mme Lucille Pauli, administratrice des finances présente les comptes. Un tout ménage

a été distribué en plus de la publication dans la feuille officielle.

L'excédent des revenus est de Fr. 153'403.83 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 112'828.00. Ces différences par rapport au budget sont expliquées surtout par rapport aux rentrées d'impôts. La fortune au 31.12.2009, après attribution du bénéfice 2009 se monte à Fr. 848'129.74. Mme Pauli commente les différences importantes entre le budget et les comptes 2009.

Le Président remercie la caissière pour ses explications et donne la parole à l'assemblée.

M. Michel Huguelet demande des précisions sur le compte trafic, à savoir : achat d'une brosse rotative et de quel chemin construit parle-t-on ?

Mme Pauli lui répond que la commune a acheté une brosse rotative pour le balayage des chemins et trottoirs de Frinvillier et qu'il s'agit de la réfection du dernier bout du Chemin de l'Ecole.

M. Brechbühler précise qu'il s'agit du chemin passant devant le bloc Brügger, ce chemin aborné et appartenant à la commune a été remis en état.

La fiduciaire Soresa a contrôlé les comptes et le conseil les a acceptés dans sa séance du lundi 29 mars 2010.

Mme Huguelet Cuixeres lit le rapport succinct de la fiduciaire Soresa.

La comptabilité et le compte annuel de l'exercice susmentionné ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision intermédiaire sans avis préalable a été effectuée le 7 septembre 2009 et l'entretien final entre l'organe chargé de la vérification des comptes et une délégation du conseil municipal a eu lieu le 14 juin 2010. Les vérifications obligatoires prescrites par le Guide des finances communales et l'annexe pour la vérification des comptes ont toutes été effectuées. Les travaux ont été effectués sur la base des formulaires officiels de révision.

L'organe de vérification des comptes recommande l'approbation du compte annuel clôturant avec un excédent de revenus de Fr. 153'403.83, signé Luc Grosjean et Patrick König.

Le Président remercie Mme Huguelet Cuixeres pour la lecture de ce rapport.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à l'unanimité l'assemblée accepte les comptes 2009 présentant un excédent de revenus de **Fr. 153'403.83.**

b) Information sur le décompte d'un crédit d'engagement.

Mme Pauli, caissière donne connaissance du décompte final pour le changement de chauffage au Centre de Frinvillier. Le crédit d'engagement voté lors de l'assemblée du 29 juin 2009 se monte à Fr. 40'000.00 les dépenses d'investissement à Fr. 37'445.55, solde : Fr. 2'554.45.

M. Villars précise que l'assemblée municipale prend connaissance de ce décompte, il n'y a pas de vote pour cet objet. Il remercie la caissière pour cette information.

3. Voter un crédit d'engagement de Fr. 25'000.00 pour le changement de la lame pour le chasse-neige.

M. Brechbühler, conseiller présente le point 3 de l'ordre du jour. La lame pour le déneigement de Vauffelin a plus de 25 ans et est usée. Par conséquent, le conseil a décidé de changer la lame et c'est la raison de cette demande de crédit d'engagement de Fr. 25'000.00.

Deux devis ont été demandés pour le changement de cette lame, le montant des devis est de Fr. 18'956.70 et de Fr. 16'183.00. A cela, il faut rajouter des frais de montage et d'adaptation de la lame au tracteur.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte.

M. Claude Huguelet demande s'il y a des entreprises possédant du matériel de déneigement qui ont postulées pour le poste de déneigeur mis au concours.

M. Brechbühler lui répond qu'effectivement des postulations sont arrivées par des entreprises et des privés et que le Conseil n'a pas encore pris position sur le choix du déneigeur, que l'avantage sera donné au niveau de la commune.

Mme Huguelet Cuixeres précise qu'un point a été mis à l'ordre du jour de notre assemblée sans avoir fait le choix pour le mode de déneigement et selon la décision du Conseil ce crédit ne sera peut-être pas utilisé.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et par 11 oui et 1 abstention, l'assemblée accepte le crédit d'engagement de Fr. 25'000.- pour le changement de la lame pour le chasse-neige.

4. Renouvellement du mandat de la fiduciaire.

Mme Huguelet Cuixeres présente le point 4.

Selon notre règlement d'organisation (art 33) nous devons renommer la fiduciaire chaque année - comme cette dernière donne entière satisfaction Madame le Maire propose de reconduire pour une année le mandat de la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée Il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement pour une année du mandat à la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

5. Election d'un membre pour le Conseil municipal.

Mme Huguelet Cuixeres, Maire informe que malgré l'annonce parue dans l'Echo du Bas-Vallon aucune proposition n'est parvenue au Conseil municipal et par conséquent, ce dernier n'a pas de proposition à faire.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte. Le Président demande si l'assemblée a des propositions à formuler.

L'assemblée n'ayant pas de proposition M. le Président prend note qu'il n'y a pas de proposition et que ce point sera repris lors de la prochaine assemblée.

6. Divers et imprévus

Le Président passe d'abord la parole à Mme Huguelet Cuixeres, Maire qui désire

donner quelques informations, en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point divers et imprévu, mais qu'il peut, le cas échéant être décidé de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le dossier de l'école a été un dossier ardu pendant cette dernière année et a été résolu de manière favorable. Elle passe la parole à Mme Boldini en charge de ce dossier.

Mme Boldini fait part de la satisfaction du Conseil d'avoir pu maintenir le site de Frinvillier après une année riche en discussion. La répartition des sites se présente de la manière suivante : école enfantine – Plagne, 1ère et 2ème - Romont, 3ème et 4ème – Frinvillier, 5ème et 6ème – Orvin, gymnastique - Frinvillier. Deux bus seront nécessaires pour le transport des élèves car la topographie est défavorable.

M. Claude Huguelet prend note avec satisfaction que la classe de Frinvillier soit maintenue, il demande à combien se montent les subventions cantonales pour le transport des élèves.

Mme Boldini lui répond que pour l'instant le montant n'a pas encore été défini pour l'année en cours et qu'il est revu chaque année.

Mme le Maire informe que les membres du Conseil envisagent la réfection des chemins communaux, plus particulièrement à Vauffelin le chemin des Etampés et à Frinvillier le chemin de Pêcheurs, des devis ont été demandés et une demande de crédit sera présentée lors d'une prochaine assemblée municipale.

M. Michel Huguelet précise qu'il ne faut pas oublier la dernière couche de bitume à la Rue du Canal de Frinvillier, dernière couche jamais posée.

Mme Huguelet Cuixeres prend note de cette demande. Le conseil attend la fin de la déconstruction de la STEP pour remettre en état ces chemins.

Elle informe que le dossier de la réfection des fontaines est toujours à l'étude, que suite à la demande de crédit refusée lors de notre dernière assemblée le Conseil a repris contact avec la Protection des sites et il s'avère qu'il est impossible de changer de bassin, que seule une réfection sera autorisée. De nouveaux devis ont été demandés.

M. Michel Huguelet demande si la commune est obligée de remettre deux bassins, si un seul ne pourrait pas suffire et de prévoir son déplacement contre chez Mme Germaine Huguelet pour laisser plus de place au bus.

M. Claude Huguelet pense que la réparation de cette fontaine ne tiendra jamais et propose de la laisser tomber en ruine.

Mme Huguelet Cuixeres dit que cette fontaine est la carte de visite de Vauffelin et qu'avec un seul bassin il y aura un déséquilibre, que c'est aux automobilistes de faire attention.

M. Villars propose de négocier le remplacement de ce bassin.

M. Sandmeier dit vouloir attendre de savoir ce que l'on peut faire avant d'envisager la suite.

Mme Huguelet Cuixeres informe l'assemblée sur le projet de fusion des communes du Bas-Vallon avec 4 ou 5 communes, ce dossier a été remis à M. Léchet du bureau Compas à Neuchâtel pour une nouvelle étude.

Mme Huguelet Cuixeres tient à remercier spécialement M. Louis Voiblet pour son excellent travail comme déneigeur et pour son engagement dans la commune. Pendant 25 ans il s'est levé à la première heure pour assurer le passage du bus et assumer le déneigement des rues du village. Elle lui remet une attention de la part de

la commune et lui souhaite bon vent pour sa retraite.

M. Voiblet remercie les personnes présentes et en particulier le Conseil pour les pleins pouvoirs qui lui ont été accordés.

M. Villars remercie également M. Voiblet pour son engagement envers la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes de s'être déplacées pour cette assemblée et pour la bonne tenue de chacun dans les débats, il souhaite à chacun une bonne rentrée.

Assemblée municipale levée à 20h55.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Roland Villars

Josiane Richard